



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires

Commission départementale de la préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
CDPENAF
Tél : 03 85 21 29 71
ddt-cdpenaf@saone-et-loire.gouv.fr

Mâcon, le 11 SEP. 2025

Monsieur le Président ,

La modification n° 2 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de urbaine du Creusot- Montceau, a été examinée en commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), lors de sa séance du 5 septembre 2025.

Je vous informe que la commission a rendu les avis suivants :

- Sur la désignation de bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme :
avis favorable.

- Sur la délimitation de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) et la constructibilité en zones agricoles et naturelles (article L. 151-13 du code de l'urbanisme) :
avis favorable.

Concernant le STECAL situé à Perrecy les Forges pour le projet de salle événementielle, la commission attire l'attention sur la proximité immédiate avec deux exploitations agricoles. Afin de prévenir tout conflit d'usage et de garantir la sécurité, le règlement du PLUi pourrait être complété afin d'imposer une clôture adaptée délimitant clairement les espaces.

Concernant le STECAL de Blanzay pour le projet de gîte de groupe, la commission relève deux points nécessitant une attention particulière :

- la gestion de l'assainissement (non collectif), devra être dimensionnée aux usages prévus et son fonctionnement devra être assuré sur le long terme,
- les besoins en stationnement, doivent être évalués et pris en compte dans le STECAL, afin d'éviter une pression sur les espaces agricoles et naturels environnants.

Cet avis devra être joint au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental

Yves PICOCHÉ